COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 7 mars 2023

A) Membres présents

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

- Professeurs et personnels assimilés des universités – A
  - Yamin Leprince
  - Stéphane Jaffard

- Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est - C
  - Fatima de Freitas
  - Laurent Le Puil

- Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D
  - Sébastien Sigiscar à partir de 14h10

- Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent qui suivent une formation à la ComUE ou dans un établissement membre - E
  - Mathilde Chaumont
  - Yessine Jelassi

- Représentant de l'INSERM
  - Stéphane JAMAIN

> Personnalités qualifiées
  - François Brouat à partir de 14h10
  - Joël Cuny
  - Pascal Boireau

> Représentants des établissements membres
  - École des Ponts ParisTech : Gilles Robin
  - ENVA : Renaud Tissier
  - UPEC: Simon Gilbert
  - Université Gustave Eiffel : Gilles Roussel

> Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B) Membres représentés
  - Nadia Haddad représentée par Yamin Leprince

C) Membres absents/excusés

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

- Professeurs et personnels assimilés des universités – A
  - Arnaud Le Ny

- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B
  - Artemisa Flores Espinola
  - Bruno Polack
  - Virginie Ehlacher
  - Mahdi Zargayouna

- Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D
  - Sabine Hermenault

> Usagers - E
  - Mohammadreza Hagheghe
  - Jihane Bartout

> Représentante de la Région Île-de-France
  - Angela Pascoa Dos Santos

> Personnalités qualifiées
  - Catherine Vauconsant
  - Séverine Kirchner

D) Invités

> Invités de droit avec voix consultative
  - Nelly Tocko, agente comptable de la ComUE Université Paris-Est
  - Séverine Mardirossian, secrétaire générale de la ComUE Université Paris-Est
  - Gaëlle Lissorgues, vice-présidente Projets de la ComUE Paris-Est
  - Bénédicte François, vice-présidente en charge du Doctorat et référente égalité femmes-hommes de la ComUE Paris-Est

> Autres invités
  - Éric Léonel, Responsable politique PEPITE 3EF
  - Frédéric Bourquin, vice-président délégué à l'innovation, Université Gustave Eiffel
  - Naceur Tounekti, président de la SATT Erganeo
  - Mme Mélanie Nowak, représentante du Conseil départemental du Val-de-Marne
  - Suzanne Akkari, représentante du recteur de la région académique Île-de-France
  - Audrey Adeagbo, directrice de cabinet et de la communication de la ComUE Paris-Est

---

Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 h 09.
Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est ouvert.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent que des modifications soient apportées au compte rendu. Aucune demande n'est faite en ce sens.

Première délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 novembre 2022.

2. POINT D'INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue aux étudiants du collège E nouvellement élus et les invite à se présenter aux autres membres du Conseil.

2.1. Les actions de la mission doctorale

Mme Bénédicte François présente les actions de la mission doctorale.

- La cérémonie de remise des prix de thèses soutenues en 2021 a eu lieu en novembre 2022. - Des journées d'accueil des doctorantes et des doctorants ont été organisées.
- L'entrée en vigueur de l'arrêté du 26 août 2022 a nécessité la modification de la charte du doctorat. L'arrêté prévoit trois points nouveaux :
  - La prestation de serment à l'issue de la soutenance ;
  - Le comité de suivi individuel ;
  - Le contrat doctoral de droit privé.
- Les bourses de mobilité internationale et de cotutelle ont été attribuées en décembre 2022. Cela représente 220 000€ alloués au budget du département des études doctorales (DED). Sur la base d'une première appréciation émise par chaque école doctorale sur les candidatures sélectionnées, le conseil de la formation doctorale (CFD) a attribué les bourses aux différents bénéficiaires.

  .

  Par ailleurs, 64 600€ ont été octroyés pour les professeurs invités.
- Deux dossiers importants mobiliseront les équipes du DED dans les prochaines semaines :
  - l'amélioration de l'employabilité des docteurs
  - le développement de la communication sur le doctorat avec notamment l'organisation de la finale de Paris-Est Sup du concours « Ma thèse en 180 secondes », le 14 mars et l'organisation de la 1ère cérémonie de remise des diplômes de docteurs, fin juin/début juillet.
- Une phase de test est mise en place pour la dématérialisation des soutenances.

Yamin Leprince demande si le fait de prêter serment est une obligation pour les doctorants. Bénédicte François répond que c'est une obligation, conformément à l'arrêté du 26 août 2022.

2.2. La mission de projets

- Gaëlle Lissorgues indique que les journées scientifiques Paris-Est de juin et de septembre ont permis de présenter le bilan des projets labellisés en 2020.
- Dans le cadre de l'appel à projets « Amorçage », clôturé le 21 octobre dernier, 20 dossiers de candidatures ont été déposés. Tous les dossiers ont été expertisés entre novembre et décembre par quatre experts extérieurs en moyenne. Le 31 janvier 2023, le Conseil de projets en a retenu 6, pour un budget global de 219 000€.
- La cartographie des forces de recherche et d'expertise du site recense l'ensemble des laboratoires et des équipes de recherche académiques du territoire Paris-Est. L'objectif est d'augmenter leur visibilité et de répondre à des demandes de partenaires socio-économiques à la recherche d'expertise.

Le président souligne le succès de l'appel à projets « Amorçage ». Il rappelle que le contrat de site 2020-2025 signé avec l'État fixe un objectif 25 projets labellisés sur cette période, dont cinq ou six projets transformants pérennisés. Dix projets ont été labellisés au titre l'appel à projets

2020, et mis en œuvre en 2021 et en 2022. Cinq ont été labellisés pour la période 2022-2023. Le nombre de dossiers présentés chaque année est relativement stable.
La variété des thèmes présentés et des disciplines concernées est à souligner. Les thèmes de la ville et de la santé sont importants mais ne sont pas exclusifs.

Le président introduit la présentation du projet de Pôle Universitaire et Innovation (PUI), dont la candidature a été déposée le 20 janvier 2023. La ComUE reste dans l'attente des résultats. L'objectif de cet appel est de créer des Pôles Universitaires d'Innovation en favorisant le lien entre les sites universitaires et les entreprises.
L'appel à projets se fera en deux temps : l'État entend labelliser environ vingt-cinq sites à l'échelle nationale. Cinq sites avaient été présélectionnés de façon expérimentale il y a un an. A l'issue de cette première phase de présélection, les lauréats pourront poursuivre l'avancement du projet en vue de le déposer dans le cadre de la seconde phase, dont la date de soumission n'est pas encore connue. L'équipe porteuse du projet a été auditionnée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) le 15 février 2023.
L'objectif du projet est d'articuler les forces de recherche des membres du consortium et les demandes d'innovation des partenaires socio-économiques. Les membres du consortium sont les quatre établissements membres de la ComUE, le CNRS et la SATT Erganeo. Les thèmes retenus reposent sur le triptyque Santé, Environnement et Ville, d'où son nom SEVille. L'objectif est de répondre à des enjeux relatifs à la transformation des économies, au climat, à la biodiversité et à la santé.
L'enjeu est d'arriver à avoir un meilleur chaînage entre les laboratoires et les acteurs de l'innovation : du laboratoire au marché et du marché au laboratoire, avec les partenaires du site.

Frédéric Bourquin présente le projet SEVille porté par la ComUE. La stratégie consiste à coordonner et à piloter les acteurs clés du territoire de Paris-Est, avec les laboratoires et l'ensemble des acteurs socio-économiques afin d'accroître le nombre et l'impact des projets d'innovation. La volonté est d'optimiser l'articulation avec les autres dispositifs de France 2030. Cette stratégie se décline selon quatre axes principaux : former les chercheurs, dynamiser l'entrepreneuriat-étudiant, mieux accompagner les projets d'innovation en cours, et détecter de nouveaux sujets comme l'idéation.
L'objectif est de valoriser les plateformes et de renforcer leur utilisation par les partenaires socio-économiques (par exemple : *CESAM, les hôpitaux vétérinaires, PathoQuest et Orixha, Stanley Robotics et Altaroad, Wind my Roof, Ecotropy, Urban Cooling Solutions*). Ces plateformes sont un élément d'accueil des innovations en provenance des industriels et des laboratoires qui développeront des startups ou feront de la co-innovation avec les partenaires du monde socio-économiques et les acteurs du territoire. L'ambition est de faire du PUI un tremplin à l'international.
Concernant la gouvernance, celle-ci consiste à donner corps à cette stratégie :

- le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) co-construit la feuille de route avec l'ensemble des partenaires.
- Le Guichet Unique, en conformité avec la feuille de route, articule les laboratoires avec l'ensemble des parties prenantes de l'innovation du site Paris-Est.
  Ce Guichet Unique jouera un rôle de facilitation et d'appareillement au bénéfice de tous projets de recherche et d'innovation auxquels le site participera : PEPR, Propsy, sur la ville et sur la mobilité.

Ce plan d'action se fonde sur un diagnostic des forces et des axes d'amélioration. En matière d'innovation, il existe un fort potentiel mais il n'existe pas de comité de site. Aussi, la création d'un Guichet Unique prend tout son sens. Il est proposé par ailleurs :

- de mutualiser un système d'informations ;
- de former et sensibiliser les étudiants et le personnel de recherche ;
- de mettre en réseau les lieux de l'innovation ;
- de créer une marque du site et de pérenniser la démarche.

En termes d'indicateurs, les objectifs identifiés sont les suivants : augmenter par quatre le nombre d'étudiants sensibilisés à l'entrepreneuriat, augmenter de 30 % le nombre de femmes impliquées dans l'innovation, augmenter la co-innovation avec des entreprises ou des territoires, augmenter l'utilisation des plateformes pour des prestations externes. Un autre indicateur doit permettre de comprendre l'impact et le caractère transformant par les parties prenantes.
Deux phases de travail sont prévues : la première sera consacrée à l'installation du pilotage du projet et du système d'information. La seconde phase sera consacrée à l'accompagnement des projets des laboratoires, avec le Guichet Unique. Une partie des crédits sera consacrée à l'innovation territoriale, à l'accueil des entreprises et au renforcement des plateformes.

Le président communiquera le résultat de la phase 1 quand ce dernier sera connu.

2.3. PEPITE 3EF

Éric LEONEL informe que les effectifs des étudiants entrepreneurs progressent : 900 statuts d'étudiants entrepreneurs ont été attribués depuis la création de Pépite 3EF, dont 283 en 2022.
Ce projet évolue en phase avec les objectifs de l'appel à projets du ministère chargé de l'enseignement supérieur « Plan Esprit d'Entreprendre ». La volonté est de tisser des partenariats avec d'autres établissements, dont l'ICAM Paris Sud ou encore à travers de challenge entrepreneurial, notamment avec le lycée Jean Rose à Meaux.
Cette dernière action est en lien avec une grille tarifaire présentée en CA il y a deux ans, dont l'objectif était de générer des ressources propres afin de conduire ces actions avec des établissements hors du consortium de Pépite 3EF.
Éric LEONEL salue l'accompagnement du ministère en 2023 par la hausse de la dotation annuelle.
Les événements organisés par Pépite 3EF en 2022-2023 sont :

- « Tous sensibilisés ! » en 2022 sur le thème « Imaginer la mobilité de demain » organisé avec les équipes de l'Université Gustave Eiffel. Cet événement a permis d'organiser des remises de prix sur de nombreux projets en phase d'idéations.
- Concours de pitchs entrepreneuriaux « Tous labellisés 2023 » le 13 avril à l'Université Gustave Eiffel ; une quarantaine de candidats déposent des dossiers en vue de présenter leur projet devant un jury d'expert.
- Appel à Projets « Zeugma » 2023 : ce concours, organisé par les 8 Pépites d'Île-de-France, associe la recherche et l'entrepreneuriat. Pépite 3EF est l'opérateur de l'aap cette année.

Parmi les actions développées par Pépite 3EF :

- La mise à disposition de la plateforme SPOC du LabCI aux nouveaux bénéficiaires du statut national d'étudiant entrepreneur. L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des étudiants porteurs de projets en leur proposant quatre séminaires tout au long de l'année pour leur offrir un encadrement, leur permettre d'acquérir une autonomie et de bénéficier de temps de rencontre en présentiel.
- Le programme de formation, SNEE, labellisé par le ministère, est un certificat de compétences inscrit au Répertoire Spécifique. Il permet de concevoir et de développer le projet entrepreneurial.
- Un séminaire de trois jours dans le catalogue de formations pour les doctorants sera déployé en mars par une sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Les Pépites de France ont été audités le 17 janvier dans le cadre du renouvellement du label Pépite, label qualité attribué par le ministère. Le label a été renouvelé sans aucune non-conformité, jusqu'à fin 2024.

Le président félicite Éric Leonel ainsi que ses équipes pour les résultats obtenus. Ils ont atteint les objectifs de contrat de site pour la période 2020-2025. Le président remercie la dynamique de Pépite et le renouvellement de sa labellisation pour la période à venir.

3. COMPTE FINANCIER 2022

Le président indique que l'examen des comptes financiers par le Conseil d'administration doit permettre de contrôler l'exécution des dépenses et des recettes votées fin de l'année 2021 pour l'année civile 2022.
En matière budgétaire et comptable, le principe est celui de la séparation des ordonnateurs et des comptables. Le travail de l'ordonnateur, qui est le président de l'assemblée délibérante, est de décider les dépenses et les recettes, conformément à ce qui est autorisé par l'assemblée délibérante, en l'occurrence le Conseil d'administration.
Des plafonds de dépenses sont fixés avec un principe de spécialité. La personne en charge de l'encaissement des recettes a pour mission de contrôler ce que le président propose d'exécuter ou de refuser de mettre en paiement des dépenses qui ne seraient pas conforme à la dépense publique.
Depuis le 1er janvier 2023, des mesures réglementaires ont été prises afin de faire collaborer davantage l'ordonnateur et l'agent comptable et de maîtriser les risques budgétaires et comptables.

Le président présente le rapport de l'ordonnateur. La trajectoire économique a été approuvée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2019, en lien avec les activités de la nouvelle ComUE. Le solde de la trajectoire budgétaire ne tient pas compte des allocations doctorales, qui sont de plus en plus gérées par les établissements membres, ainsi que des dépenses de l'I-Site.
Les membres du Conseil d'administration se prononcent juridiquement sur le solde budgétaire complet exécuté ou envisagé.
Le résultat d'exécution de la trajectoire politique est à -55 000€ alors que l'objectif était de -42 000€. Pour des raisons techniques, certains établissements ont pris du retard dans l'acquittement de leur contribution. Le déficit de la période 2020-2022 devrait être inférieur à 400 000€ par rapport à ce qui figure dans le tableau.
Lors de l'adoption du budget initial, le conseil d'administration avait autorisé des dépenses et des recettes dont le solde devait être de -96 000€. Le résultat d'exécution est de -55 000€, ce qui traduit une bonne maîtrise des dépenses et une bonne exécution des missions.
Les dépenses s'élèvent à plus de 6 M€, avec un décalage entre le budget initial et les exécutions. Il est constaté une reprise normale des activités pour les écoles doctorales. Il y avait une sous-exécution pour les doctorants en 2020 et 2021 (mobilité internationale). Sur les frais de personnel, la prolongation des contrats doctoraux et des jeunes chercheurs représente un coût total de 463 770€, compensée en partie par l'État à hauteur de 337 049€. La différence est prise en charge par la ComUE.
S'agissant des dépenses liées à la mission de projets, les objectifs sont globalement tenus pour le projet Pépite 3EF. Le taux d'exécution est très proche de ce qui avait été envisagé. En revanche, du retard a été pris sur l'appel à projets « Amorçage de nouvelles coopérations ».
Les recettes destinées à financer les dépenses s'élèvent à 6,10 M€. Il y a eu une sur-exécution pour la rubrique « autres financements » et une sous-exécution pour la rubrique recettes propres. Le solde budgétaire déficitaire est de 4 273€.

Le président cède la parole à Nelly Tocko, agente comptable de la ComUE. Le solde budgétaire est prévu initialement à moins 66 000€ et a été exécuté à hauteur de -4 000€. Le résultat net, la différence entre les produits enregistrés et les charges, s'est élevé à +40 000€. La capacité d'autofinancement s'élève à 88 000€ contre -56 000€ prévus au budget initial de la ComUE.
Plusieurs éléments ont impacté la gestion de 2022 : des reports d'activité sur 2022 liés à la crise sanitaire de la Covid, la signature du contrat pluriannuel de site avec l'État, l'adhésion d'un nouvel établissement associé, le renouvellement d'appel à projets « Amorçage de nouvelles coopérations », la poursuite du soutien à l'entrepreneuriat étudiant par Pépite 3EF et la vacance du poste de chargé de gestion financière au service financier d'Université Paris-Est.
Sur l'évolution des quatre dernières années des principaux agrégats, le fonds de roulement reste

stable d'une année sur l'autre. La trésorerie reste également stable entre 2021 et 2022. L'année 2021 a été l'année de la bascule de l'I-Site vers l'université Gustave Eiffel avec un transfert de 3 M€ de trésorerie.
La variation de fonds de roulement est de 88 000€ supplémentaires par rapport à 2021. Le prélèvement sur la trésorerie était annoncé à 66 000€ et s'élève à 4 000€ fin 2022.
Le solde budgétaire est de -4 000 €, avec des dépenses qui seront décaissées sur 2023 impacteront le budget 2023 : les arriérés de loyers IGN et les dépenses relatives au bâtiment de Bienvenüe.
Certaines recettes restent à percevoir sur 2023 et correspondent notamment aux tickets d'entrée, aux refacturations d'allocations doctorales et à des contributions ayant fait l'objet d'une recette constatée en comptabilité en fin d'année et qui seront réglées par les établissements en 2023.
Il est à noter une subvention pour charge de service public (SCSP) supérieure de 124 000€ par rapport à la prévision initiale. Il est constaté une bonne qualité de la prévision et des taux d'exécution meilleurs que l'année précédente.
Le total des produits en comptabilité générale – produits encaissés, encaissables et non-encaissables – s'élève à 6,51 M€.
Les charges en contrepartie sont de 6,47 M€ et correspondent à des charges ayant été décaissées et des charges non décaissables, qui correspondent aux dotations aux amortissements. La différence entre les produits et les charges donne un résultat de l'exercice positif de 40 000€. La capacité d'autofinancement est à 88 000€ et permet de réaliser des investissements et des achats en informatique.
Il est constaté une diminution des produits de 31 % entre 2021 et 2022. 23 % des recettes de fonctionnement proviennent de la subvention de l'État. Les allocations doctorales représentent 52 % des recettes de fonctionnement et 10 % pour les contributions.
Les dépenses diminuent au total de 31 % entre 2021 et 2022. La masse salariale représente 67 % des dépenses.
Le résultat comptable est à hauteur de 40 000€ et reste stable par rapport aux années précédentes. La CAF suit la même trajectoire que le résultat de l'année.
Le fonds de roulement fin 2022 s'élève à 4 M€ et représente 243 jours de charges décaissables. Ce fonds de roulement a évolué positivement entre 2021 et 2022.
Les capitaux propres s'élèvent à 19 M€ et les immobilisations à 15 M€. La différence donne un fonds de roulement à hauteur de 4,12 M€. Les dettes s'élèvent à 344 000€ et les créances à 765 000€. Cela donne un besoin en fonds de roulement pour l'établissement de 421 000€.

En conclusion, l'exécution 2022 a été bonne. Un plan d'action et une cartographie des risques sont en train d'être mis en place. Les résultats de cette année montrent qu'ils sont dans la trajectoire que la ComUE s'était fixée initialement. Les agrégats financiers sont très encourageants. La ComUE dispose de peu de marges de manœuvre au niveau du compte de résultat et demeure très dépendante du soutien de la tutelle et du maintien des contributions des membres.
Sur la maîtrise des risques, le diagnostic a fait ressortir qu'ils ont renforcé ces dispositifs de contrôle interne, dans l'organisation de la documentation, la veille réglementaire, la formalisation des processus, le suivi de l'inventaire physique, la formation de nouveaux collaborateurs, la traçabilité, la gestion et la formalisation des habilitations. Il y a un vrai chemin à faire sur les établissements et sur les process de maîtrise des risques. Un travail est mené en parallèle avec des plans d'action en cours d'élaboration.

Deuxième délibération
Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité les articles 1 et 2.
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'article 3 : affectation du résultat à hauteur de +40 537,68€ en report à nouveau.

4. RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Le président indique que le Comité Social d'Administration (CSA) a adopté à l'unanimité lors du 10 février le rapport social unique.
Fatima de Freitas indique que ce rapport porte sur la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2022. Il a été restructuré et enrichi afin de tenir compte des évolutions réglementaires en matière de rapport social unique.
Il a été constaté une baisse des effectifs ayant travaillé pour la ComUE, passant de 224 le 31 juillet 2021 à 148 personnes au 31 juillet 2022.
Parmi les faits marquants, l'I-Site (en termes de personnel) a totalement disparu. Le plan égalité Femmes Hommes a été déployé et un groupe de travail, dans le cadre du contrat de site, a été constitué afin de proposer des formations à l'échelle du site.
Il y a eu des flux entrants et sortants sur la mobilité de l'établissement. Les flux « fonctions projets affectés à la ComUE » concernent exclusivement Pépite 3EF. Les flux « jeunes chercheurs, jeunes chercheuses » ont concerné exclusivement la mission de projet de la ComUE. Hors contrats doctoraux, le nombre de postes reste globalement stable.
Il est constaté une nette baisse au titre de l'année 2021 du nombre de formations suivies par les agents. Néanmoins, le nombre d'heures de formations suivies est en hausse avec un total de 271 heures de formations.

Troisième délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Rapport Social Unique 2021-2022.

5. Synthèse des conventions de la ComUE Université Paris-Est entre octobre 2022 et février 2023

14 conventions ou avenants ont été signées avec des partenaires, soit établissements membres et associés, soit des organismes, aussi bien en France qu'à l'international.

6. Questions Diverses

Le président indique que la SATT Erganeo sera recapitalisée. Cette décision a été prise par la première ministre la semaine dernière, après l'envoi des documents pour le Conseil d'administration. Cette recapitalisation correspond au montant demandé lors du Conseil d'administration de la SATT en mai dernier pour la période 2022-2023-2024 de 18 M€. Une partie avait été versée par anticipation au titre de 2022. Cette recapitalisation permettra à la SATT de continuer ses activités durant 2023 et 2024.
Naceur Tounekti, président de la SATT Erganeo, présente la reconstitution des fonds propres qui s'applique systématiquement à toutes les SATT. Les SATT interviennent sur des financements importants de maturation pour les innovations issues des laboratoires des actionnaires. Il y a un décalage entre les revenus et les dépenses. Toutes les SATT se retrouvent dans une situation de pertes cumulées, liées aux investissements lourds. La SATT Erganeo, depuis sa création en 2012, a dépensé 43 M€ sur plus de 200 projets.
Les SATT sont régies par une réglementation indiquant que si les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital, il faut décider de la non-dissolution de la société et il est nécessaire de la recapitaliser.
Il est nécessaire de régulariser les capitaux propres, avec des abandons de créances par l'État et l'opération d'augmentation de capital. La Première ministre a analysé le refinancement de la SATT pour 2022-2024 avec un financement de 18 M€. Dans ce montant, un versement de 11 M€ sera octroyé à Erganeo. L'État avait déjà réalisé une avance de 4,50 M€ sur 2022. Il restera 2,50 M€ pour l'année 2024, conditionnés aux résultats de la SATT fin 2023.
L'État avec BPIFrance a retenu comme solution un abandon de créances, avec une clause de retour à meilleure fortune de 11 M€ et une recapitalisation à hauteur des pertes cumulées au 31 décembre 2022, soit 16,30 M€.
L'État est actionnaire à hauteur de 33 %. La ComUE est actionnaire, pour ses quatre établissements membres, de la SATT, la part du capital est de 11,7 %. L'ANR versera 1,90 M€

au nom de la ComUE Paris-Est à la SATT.
Il faut, en premier lieu, la validation avec l'État de l'abandon de créances sur les 11 M€ qui ont été déterminés et sont ajustables en fonction de la clôture des comptes 2022. Une recapitalisation est ensuite réalisée grâce au refinancement de la SATT. Elle est contrainte par le fait que l'année 2022 était limitée en termes de financements. L'opération de refinancement doit être finalisée fin avril 2023.
Cet avenant doit être signé, à défaut de quoi l'ANR ne pourra pas verser les fonds.
Il est proposé de valider cette recapitalisation, synonyme d'une validation d'un avenant entre l'ANR, l'État et tous les actionnaires. Chaque actionnaire doit signer une lettre de réengagement vis-à-vis de la SATT sur le périmètre tel que défini dans le schéma triennal précédent. Quand l'ensemble des actionnaires signent cette convention, la SATT recevra les fonds de l'ANR pour le compte de ses actionnaires.

Le Président indique qu'il est demandé aujourd'hui aux administrateurs de se prononcer sur un principe de réengagement. Les modalités doivent être approuvées par le Conseil d'administration.

Le Président propose une discussion d'ordre politique et d'ordre général sur le principe de réengagement. Ce réengagement permettra à l'État de recapitaliser la SATT et d'actualiser la liste des laboratoires bénéficiaires de ces différents financements via la SATT.
Il propose aux membres du CA de procéder d'abord à une discussion politique puis à un Conseil d'administration en distanciel pour approuver les modalités de réengagement de la ComUE dans ce projet pour le compte de ses établissements membres. L'engagement de la ComUE sera ensuite soumis au vote par voie électronique.
Naceur Tounekti ajoute qu'ils travaillent avec l'ANR sur le projet d'avenant à la convention. Il y a eu des débats sur le positionnement de l'Université de Paris Cité par rapport à la SATT. La Présidente de Paris-Cité a donné son accord sur les conditions du renouvellement et le schéma à suivre. L'État attend un schéma partagé par tous les actionnaires sur l'avenir post-2024 de la SATT.

Quatrième délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité sur un principe de réengagement.
Le Conseil d'administration approuve le recours à un Conseil d'administration électronique.

Aucune autre question diverse n'est posée.

La séance est levée à 16 heures 51.

Le 7 mars 2023, à Champs-sur-Marne

Le Président d'Université Paris-Est,

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE